

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise  
Séance du 22 septembre 2022

**Date de la  
convocation**

15/09/2022

**Date d'affichage**

15/09/2022

**Nombre de  
membres**

Afférents au Conseil  
municipal : 23

En exercice : 23

Réf : CM 2022 - 55

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Acte rendu  
exécutoire après  
dépôt en Préfecture  
de Pontoise  
le : **29 SEP. 2022**

et publication  
électronique ou  
notification  
du : **29 SEP. 2022**



Le vingt-deux septembre de l'an deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

**Présents : 14** – Elodie ALBENDIN, Olivier ANTY, Véronique APPOLONUS, Abdoulaye DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Olivier FOUR, Céline FOURQUAUX, Carine FRAISSE, John FRAISSE, Anne-Marie GALLIMARD, Maryline GIRARD, Stéphane LACOSTE, Nicolas MEYFROODT, Nicolas TAGUAY

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents : 3** – Julien BELLASSE, Ronald GEORGES, Sayed RUNJANALLY

**Absents ayant donné procuration : 6** – Nathalie BAHIL à Véronique APPOLONUS, Lisa CODET à Elodie ALBENDIN, Virginie COUTINHO à Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE à Olivier ANTY, Dorothee OULIÉ à Céline FOURQUAUX, Sylvia WARNER à Denis DUBOSQUELLE

**Secrétaire de séance :** Elodie ALBENDIN

\*\*\*\*\*

**OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil régional d'Ile-de-France dans le cadre du « Bouclier de sécurité » pour le soutien à l'équipement en vidéoprotection**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la délibération n°2022-12 du 10 mars 2022 relatif à une demande de subvention auprès de la Préfecture pour le remplacement de la vidéoprotection communale,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Cette démarche d'innovation visant à déployer 14 caméras de vidéoprotection doit permettre d'assurer la protection des citoyens et lutter contre la délinquance sur la voie publique.

Ce dossier de demande d'autorisation a été adressé au Préfet du Val d'Oise et il a été décidé de déployer des caméras pour un coût global d'acquisition de 152 866,94 € H.T, ce à quoi s'ajoute le raccordement à la fibre noire ainsi que les frais d'accès au réseau et la maintenance annuelle d'un montant total de 106 383,30 €, pour un montant total de l'opération de **259 250,24 €**.

Ce projet de remplacement de la vidéoprotection communale a déjà reçu de la Préfecture du Val d'Oise un accord d'attribution d'une subvention d'un montant de **104 115 €** au titre du FIPD 2022, Vidéoprotection programme S.

Le Conseil Régional d'Ile de France, dans le cadre du « Bouclier de sécurité » pour le soutien à l'équipement de vidéo-protection subventionné par l'acquisition de ces caméras jusqu'à 30% maximum.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022  
Reçu en préfecture le 29/09/2022  
Affiché le  
ID : 095-219500584-20220926-2022\_55\_01-DE

En conséquence, il convient de solliciter le Conseil Régional d'Ile de France pour l'octroi d'une subvention.

Considérant que la Région Ile de France dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'innovation en matière de sécurité décide de soutenir les communes dans la mise en place d'équipements de vidéoprotection pour lutter contre la délinquance de voie publique,

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 259 250,24 € HT

Subvention accordée au titre du FIPD : 104 115 €

Fonds « Bouclier de sécurité » : A déterminer par les services du Conseil Régional.

Une demande de subvention est faite en parallèle auprès du conseil départemental dans le cadre du fonds « sécurité ».

La collectivité s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre du fonds « Bouclier de sécurité » et le taux réellement attribué.

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des suffrages exprimés**, 20 voix pour (Elodie ALBENDIN, Olivier ANTY, Véronique APPOLONUS, Nathalie BAHIL, Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Abdoulaye DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Olivier FOUR, Céline FOURQUAUX, Carine FRAISSE, John FRAISSE, Anne-Marie GALLIMARD Maryline GIRARD, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Dorothee OULIÉ, Nicolas TAGUAY, Sylvia WARNER) :

- SOLLICITE le Conseil Régional d'Ile de France pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du « bouclier de sécurité ».
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande

Fait à Bernes sur Oise, le 26/09/2022

Vu pour extrait certifié conforme au registre.



Le Maire,

Olivier ANTY

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.*

*Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*